

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 9 décembre 2020**

DEL.2020.12.09-017 - Modification d'Affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2019.

L'an deux mil vingt, le neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace l'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 26
- Nombre de procurations : 2
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

22 DEC. 2020

Bureau du Conseil

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie		X	DEL-POZO Irma
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	AMRA Julia
AMRA Julia	X		

DEL.2020.12.09-017 - Modification d'Affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2019.

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.15-008 en date du 15 juillet 2020 portant approbation par le Conseil Municipal du Compte administratif 2019 de la Commune de Parempuyre,
- Vu la délibération n°2020-07.15-009 en date du 15 juillet 2020 portant approbation par le Conseil Municipal du Compte de Gestion 2019 de la Commune de Parempuyre,

Considérant le résultat de fonctionnement constaté, tant au Compte Administratif 2019 qu'au Compte de Gestion produit par le comptable, il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de : 140 246,23 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Considérant la délibération 2019-09.23.008 portant sur la clôture du Budget Annexe de la Z.A, laissant apparaître un excédent non comptabilisé de 2.90 €, il convient de modifier le résultat de la section de fonctionnement ainsi :

- un excédent de fonctionnement de : 140 249,13 € (140 246,23 € + 2,90 €)

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le résultat de la section de fonctionnement, comme suit :

ACCEPTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement 2019

A Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 140 249,23 €

B Résultats antérieurs reportés précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 500 000,00 €
(ligne 002 du compte administratif)

C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) + 640 249,13 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 2019 (précédé de + ou -)

D 001 (déficit reporté + excédent 2019) - 366 365,42 €
(- 947 463,53 € + 581 098,11 €)

E Solde des restes à réaliser d'investissement 2019

Besoin de financement + 83 281,31 €

F Besoin de financement = D + E - 283 084,09 €

AFFECTATION = C = G + H 640 249,13 €

1) G-Affectation en réserves R 1068 en investissement	340 246,23 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	300 002,90 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 140 249,13 €
 - un solde antérieur reporté de 500 000,00 €
- (soit un total à affecter de 640 249,13 €)

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

✚ **Décide** d'accepter le résultat de fonctionnement comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 9 décembre 2020

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

